Atelier n°3

Comment impliquer les citoyen.ne.s dans le développement des mobilités piétonnes?

Compléter le dialogue institutionnel par des actions positives sur le terrain

Association Rayons d'Action

Association des usagers cyclistes et piétons dans la métropole de Rennes

L'association Rayons d'Action

Une association **d'usagers et usagères** cyclistes et piétons !
Créée en 2005 à Rennes, périmètre désormais métropolitain (Rennes + ≈15 communes)

Travail sur :

- les aménagements,
- la lutte contre le vol de vélo,
- la promotion des modes actifs,
- la sensibilisation aux bonnes pratiques et à la cohabitation dans l'espace public

Question piétonne intégrée à l'objet de l'association en 2019 :

- Absorption d'une association de piétons et intégration complète du sujet,
- Défense et promotion des modes actifs face aux modes motorisés,
- Accompagnement de l'essor de la pratique vélo pour qu'elle ne lèse pas les piétons, y compris vulnérables : cohabitation + partage de l'espace.

Îlots de fraicheur

Mettre en marche

En partenariat avec la Mce, organisation d'une balade à la découverte des « îlots de fraîcheur » dans Rennes, relevé de températures, promotion de la carte des îlots.

► Carte des îlots de fraîcheur de Rennes

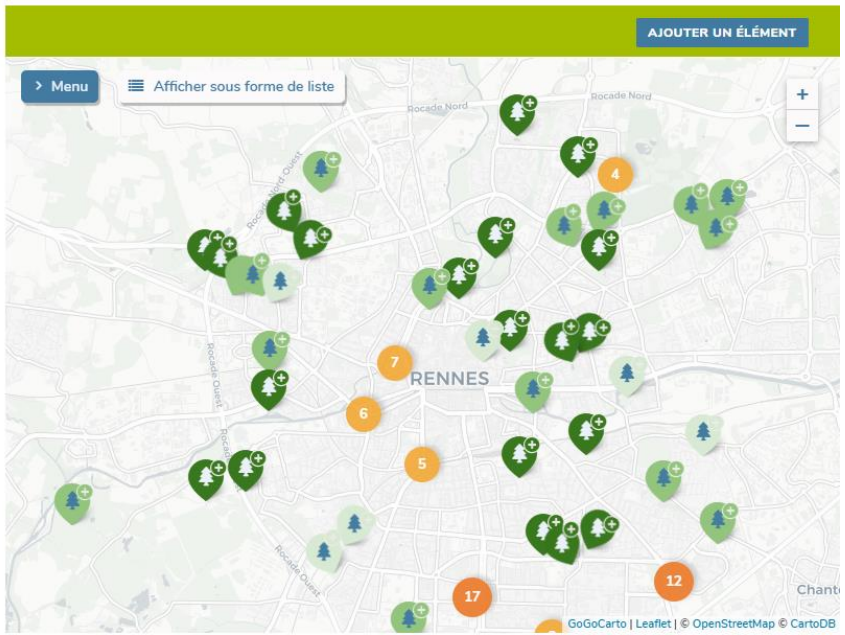

Marches des 4 saisons

Mettre en marche

Marches urbaines entre 2 stations de métro, à la découverte des corridors végétaux et de l'histoire urbanistique de Rennes.

Campagne Libérons les trottoirs

Communiquer

Campagne de faux PV

Communiquer

Opération RESPECT	Date	Lieu

Cette opération a pour but de promouvoir **l'accessibilité de la ville à tous et toutes**, en informant sur les risques et difficultés que crée un arrêt ou stationnement problématique.

Chacun d'entre nous peut rencontrer des **difficultés de déplacements** au cours de sa vie, de manière permanente ou passagère du fait par exemple de :

Maladie	Handicap
Accident	Âge
Grossesse	Poussette

Selon le Code de la Route, votre **stationnement** est **très gênant**.

Ceci est une fausse amende, mais cette infraction devrait vous coûter 135€

Ne pas jeter sur la voie publique

Le saviez-vous ?
Se garer ici est interdit (et dangereux), le stationnement comme l'arrêt
(article R417-11 du Code de la Route)

SUR UNE BANDE / PISTE CYCLABLE ☐ 135 €
Vous obligez les cyclistes à se déporter sur la chaussée, se mettant ainsi en danger. En cas d'accident, votre responsabilité sera retenue.

SUR LE TROTTOIR ☐ 135 €
Vous bloquez le passage des personnes en fauteuil roulant si vous ne laissez pas au moins 80 cm de largeur. Vous bloquez les poussettes. Vous obligez les piétons à se mettre en danger en marchant sur la chaussée.

SUR UN PASSAGE PIÉTONS ☐ 135 €
Les abaissements de trottoirs sont indispensables aux personnes à mobilité réduite. Il est aussi interdit de se garer dans les 5 mètres amont d'un passage piéton : cela masque la visibilité.

SUR UN ARRÊT DE BUS ☐ 135 €
Les arrêts sont conçus pour que le bus s'approche du trottoir et déploie une rampe. Sans cela, les personnes à mobilité réduite ne peuvent ni monter ni descendre et les personnes âgées risquent de chuter.

SUR UNE PLACE RÉSERVÉE ☐ 135 €
Ces places sont conçues pour améliorer le déplacement des personnes à mobilité réduite, en étant près des lieux d'activité (administrations, commerces) et/ou en étant plus larges.

Ce faux PV est dressé par :

Association pour la promotion du vélo et de la marche.

rayonsdaction.org

Accueil › Bretagne › Rennes

À Rennes, qui se cache derrière ces fausses contraventions visant les automobilistes ?

Certains automobilistes pourraient trouver sur leurs pare-brise des PV regrettant un stationnement gênant. Des fausses contraventions glissées là derrière l'essuie-glace par des adhérents de l'association Rayons d'action. Ils participent à la Semaine de la mobilité qui débute ce lundi 16 septembre et qui a pour thème « les espaces publics partagés ».

Ouest-France
Publié le 16/09/2024 à 15h06

Ces fausses contraventions, à visée pédagogique, pourraient fleurir sur les pare-brise de Rennes et des villes de la métropole. | RAYONS D'ACTION

Clapping

Rencontrer

Priorité Piétons

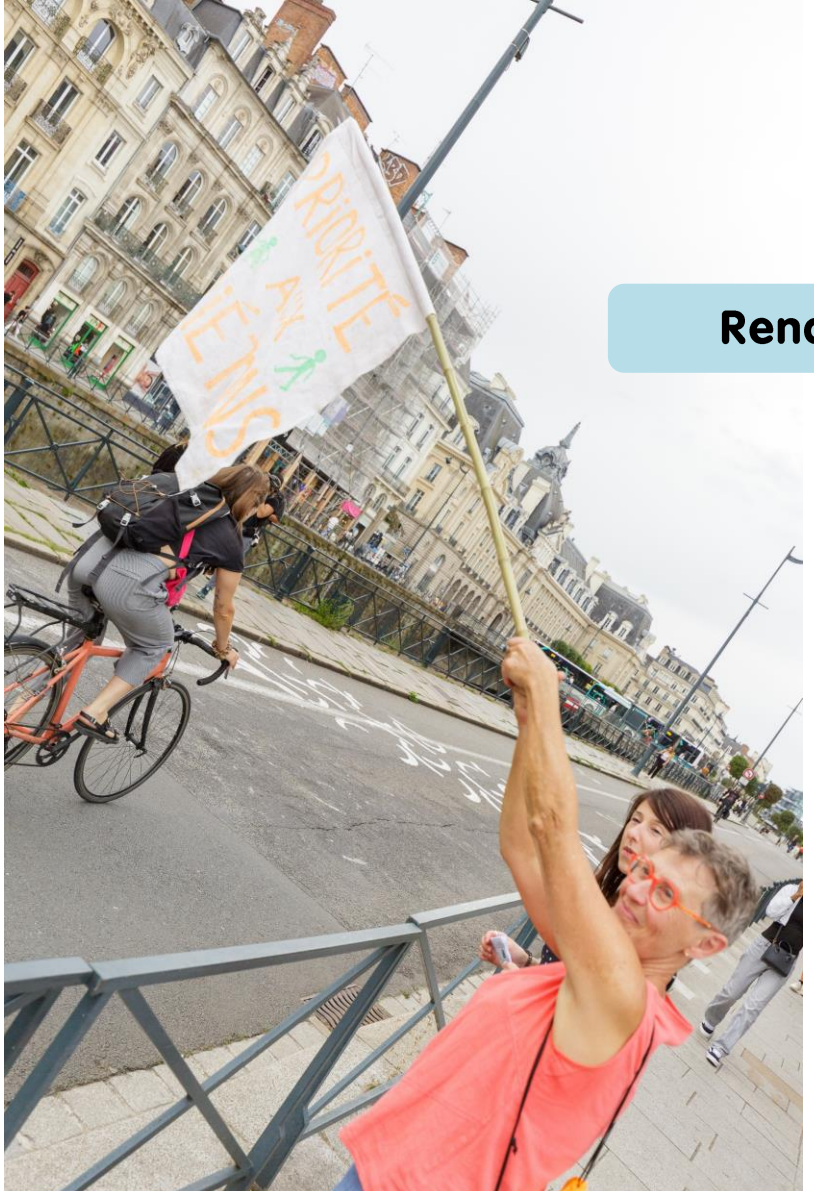

Rencontrer

Priorité Piétons

Rencontrer

Priorité Piétons

Rencontrer

En **aire piétonne**, les piétons sont prioritaires. Les cyclistes peuvent y circuler en roulant au pas (4-6km/h), à condition de ne pas gêner la circulation des piétons.

***

Les **trottoirs** sont autorisés aux cyclistes jusqu'à 8 ans. Au-delà, il est strictement interdit de rouler sur les trottoirs.

Dans les **zones de rencontre**, les piétons sont prioritaires et se déplacent sur toute la largeur de la chaussée. La vitesse est limitée à 20km/h, y compris pour les vélos, VAE, trottinettes électriques...

Les **voies vertes** sont des zones partagées entre piétons, cyclistes (et cavaliers). Les usagers adoptent un comportement de respect mutuel (en particulier pour les cyclistes, plus rapides : annoncez-vous lors des dépassements, ralentissez, dépassez large)

Les **zones 30**, plus apaisées, comportent moins de passages piétons que les zone 50. S'il n'y a pas de passage à moins de 50 mètres, le piéton peut traverser la chaussée sans en emprunter. A vélo dans une zone 30, donc, soyez d'autant plus attentifs aux piétons qui manifestent l'intention de traverser.

Priorité Piétons : cyclistes, soyons solidaires entre usagers vulnérables, soyons attentifs aux priorités pour les piétons.

S'arrêter au passage piéton, ce n'est pas une option, c'est une obligation. Pour bien cohabiter dans l'espace public et que chacun se sente en sécurité, il est important de respecter la priorité donnée aux usagers les plus vulnérables : les piétons.

Anticipez les traversées : à l'approche d'un passage piétons, ralentissez et redoublez de vigilance pour réagir si un piéton jusque-là non visible survient.

Un piéton veut traverser : je lui cède le passage.

www.rayonsdaction.org

Autres actions (vélo)

Rencontrer

Un p'tit coup de pompe ?

Protège ton sas

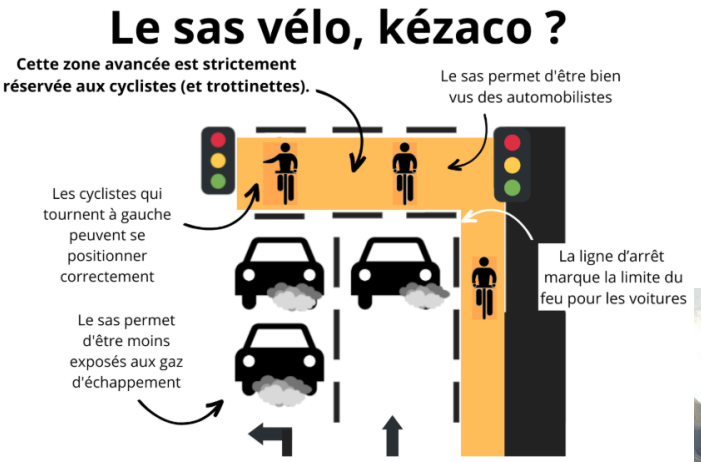

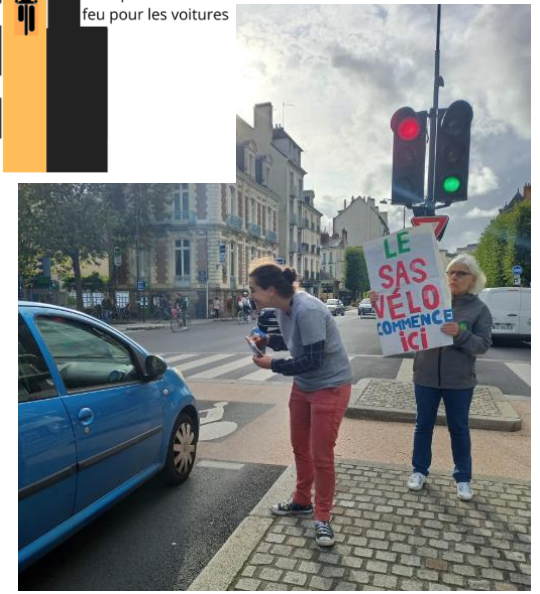

Modus operandi

- Du **matériel** artisanal et de **récupération**, ou **peu coûteux**.
- **Quelques bénévoles** (moins de 10) pour mener une action → 1 chargé.e de coordination et matériel + inscriptions sur un tableau en ligne.
- **Action de terrain**, le matin ou le soir (heure de pointe, en dehors de horaires de bureau) : 1h30 sur place, sans demande administrative particulière.
- **Support papier** pour faire passer le message pendant et après l'action et toucher un maximum de personnes.
- Complété par de la **communication** dans la presse et sur les réseaux sociaux.
- **Approche « bon enfant »** : accessoires, couleurs… nous sommes des usagers comme les autres, pas des représentants institutionnels ou FDO !
- Mélange d'actions de **rencontre/fun** et de **prévention**.

→ Actions courtes, concrètes, simples à organiser et à mener !

Actions sur la cohabitation vélo/piétons

- **Comportements** (accompagnement, rencontre du public).

- **Aménagements** (travail de fond, préalable ou correctif) :

- Manque de signalisation / de séparation claire – revêtement (espaces mixtes)
- Aménagements incohérent par rapport à la signalisation
- Espace vélo/piéton trop restreint (pistes sur trottoirs)

- Dialogue avec les collectifs de **piétons vulnérables** (PMR, aveugles et malvoyants…) → nouveaux interlocuteurs, associatifs et dans les services de la Métropole.

Les pistes d'amélioration

- Marge d'amélioration sur la coordination avec les collectivités sur les actions sur les comportements → actions indépendantes pour l'instant

- Difficile d'être identifiés par l'ensemble des services autres que Mobilité : actions budget participatif, ville à hauteurs d'enfants, ville amie des aînés, inclusion et handicap…

- Difficile d'être identifiés comme association piétonne : intégration récente et expertise d'usage moins flagrante (concertation surtout pour les aménagements mixtes).

- En interne : division genrée des interventions bénévoles→ Les femmes dans la prévention (le *care* des usagers !) // Les hommes dans les interventions techniques, les débats sur plan.

Conclusion

- Intervenir en mode positif pour désamorcer les potentiels conflits, et passer un bon moment.

- Possible avec peu de moyens matériels et financiers, pour commencer.

- Aller sur le terrain, aux endroits problématiques, à la rencontre des usagers.ères : contact humain, approche qualitative

→ **Complémentaire des campagnes de communication des pouvoirs publics.**

- Echanger avec la ville sans chercher à créer de partenariat trop lourd.

- Travailler en parallèle à résoudre les problèmes d'aménagements qui créent les conflits d'usage.

→ **Pour assurer une mobilisation bénévole : actions simples, dans la bonne humeur, courtes (préparation légère), à des jours et horaires variés pour impliquer différents profils**

Temps d'échange

contact@rayonsdaction.org // 07. 67. 50.70. 02 // www.rayonsdaction.org

Autres actions

Jeu Playmobilité

- Outil pédagogique : jeu de cartes, animation 1h30 en petit groupe
- Les cartes présentent deux faces illustrées de situations de déplacement : un “bon” côté (réglementaire/ recommandé) et un “mauvais” côté (dangereuse/interdit).
- Identifier les différences entre les deux faces pour repérer les points de vigilance et les nouveautés réglementaires.

- Favorise l’autonomie des séniors dans leurs déplacements
- Réactualise les connaissances de circulation dans l’espace public
- Encourage les alternatives de mobilité à la voiture individuelle (marche/TC)